



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2019\_26

**Numérotage - Rue Xavier Joliclerc à Froidefontaine**  
**(n°9 au 13)**

Le Maire de Mignovillard,

**Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-28 ;

**Vu** l'article R610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe ;

**Considérant** que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

**Considérant** que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

**Considérant** que la construction d'une nouvelle maison d'habitation et la création d'un logement dans une maison existante dans la rue Xavier Joliclerc nécessitent de procéder à un nouveau numérotage d'une partie de cette rue afin d'assurer une meilleure cohérence ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est prescrit le numérotage suivant, qui remplace le numérotage précédent, rue du Xavier Joliclerc :

- Le numéro **9** rue Xavier Joliclerc est attribué à la parcelle cadastrée section ZT n°62 et correspond à l'entrée du premier logement d'une maison mitoyenne (côté gauche).
- Le numéro **11** rue Xavier Joliclerc est attribué à la parcelle cadastrée section ZT n°62 et correspond à l'entrée du deuxième logement d'une maison mitoyenne (côté droit).

- Le numéro **13** rue Xavier Joliclerc est attribué à la parcelle cadastrée section ZT n°63 et correspond à l'entrée d'une maison individuelle.

**Article 2 :** M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise aux propriétaires des parcelles concernées ainsi qu'aux services fiscaux et gestionnaires de réseaux publics.

Mignovillard, le 5 août 2019

Le Maire,



*Florent SERRETTE*

